



Communiqué de presse

Montpellier, 2 juin 2010

AMENAGEMENT PROVISOIRE DES HORAIRES D'OUVERTURE DES GUICHETS DE DELIVRANCE DES CARTES GRISES AU PUBLIC

Pour permettre le traitement des dossiers dont l'instruction a été retardée par la mise en place du nouveau système d'immatriculation des véhicules et afin que les usagers disposent de leur certificat d'immatriculation dans les meilleurs délais possibles, le service des cartes grises de la préfecture de Montpellier a modifié provisoirement ses horaires d'ouverture au public.

Ainsi, du 26 avril au 25 mai, les guichets ont été ouverts de 8h30 à 12h30

Cette mesure a porté ses fruits puisque les délais de traitement des dossiers ont été réduits de 19 jours. L'accueil du public n'a pas pour autant été détérioré, puisque toutes les personnes se présentant aux guichets ont pu être reçues avec un temps d'attente réduit de moitié.

**C'est la raison pour laquelle ces nouveaux horaires sont reconduits
pour le mois de juin**

Il est par ailleurs rappelé que les démarches pour l'établissement d'une carte grise ne nécessitent pas un déplacement aux guichets de la préfecture ou des sous-préfectures :

- les usagers peuvent adresser leur dossier d'immatriculation à la préfecture ou sous-préfecture, en fonction de leur lieu de domicile, par courrier ;
- ils peuvent se rendre dans la mairie de leur lieu de résidence (sauf Montpellier, Béziers et Lodève) ;
- ou chez un professionnel habilité (liste sur le site de l'ANTS www.ants.interieur.gouv.fr).

Toutes les informations utiles et les imprimés nécessaires pour la constitution des dossiers sont disponibles sur le site de la préfecture (www.herault.gouv.fr)

Contact presse : 04 67 61 61 25
communication@herault.pref.gouv.fr